

CESSION DU FONDS DE COMMERCE DE LANOIS FRANCK

Date limite du dépôt des offres
Le 20/04/2026 à 12h

Par jugement en date du 27 janvier 2026, le TRIBUNAL DE COMMERCE D'ALBI a prononcé la liquidation judiciaire de LANOIS FRANCK sise 11 avenue Jean Jaurès Rosières à SAINT-BENOÎT-DE-CARMAUX (81400).

Ce même jugement a désigné Maître Laetitia MARTINEAU aux fonctions de liquidateur judiciaire.

En cette qualité le liquidateur, conformément aux dispositions des articles L.642-19 et suivants du code de commerce, déclare qu'il est envisagé la cession du :

Fonds de commerce de tabac, presse, jeux de hasard

11 avenue Jean Jaurès Rosières

81400 SAINT-BENOÎT-DE-CARMAUX



INFORMATION PREALABLE

Le présent document est établi au vu des éléments et informations reçus à ce jour sans que le rédacteur puisse en garantir l'exhaustivité et sans que la responsabilité du liquidateur puisse être engagée pour toute inexactitude dans les éléments qui lui ont été remis.

Tout candidat intéressé doit réaliser ses investigations afin de former son propre jugement sur les présentes informations et s'entourer de conseils professionnels adéquats, afin de tenir compte de toutes les conséquences financières, légales, sociales et fiscales liées à la présente opération.

DESCRIPTION DES ELEMENTS COMPOSANT LE FONDS DE COMMERCE

1. **Informations sur le fonds de commerce :**

Le fonds de commerce a été acquis le 5 février 2024 au prix de 57.600€.

Activité : Vente de tabac, presse, journaux, livres, articles de papeterie et de bimbeloterie, de parfum, de jeux de hasard de la française des jeux, de loto, de loterie, de boissons non alcoolisées et alcoolisées à emporter et épicerie de proximité.

Situation locative : **Cf. fiche bail ci-après.**

Données comptables :

Exercice clos	31/12/2024
Chiffre d'affaires	41.912€
Résultat de l'exercice	3.215€

2. **Le fonds de commerce comprend les éléments incorporels et corporels :**

- **Eléments incorporels**

- Droit au bail des locaux situés 11 avenue Jean Jaurès Rosières – 81400 SAINT-BENOÎT-DE-CARMAUX,
- Clientèle et achalandage,
- Débit de tabac
- Enseigne, nom commercial
- La reprise du n° de téléphone

L'acquéreur prendra les locaux en l'état et fera son affaire personnelle, s'il y a lieu, de la mise en conformité des locaux au regard de la réglementation applicable en cours.

- **Eléments corporels**

Le mobilier, matériel et stock en pleine propriété selon inventaire établi par la Maître Philippe AMIGUES, Commissaires de Justice, selon extrait joint en annexe, **sous réserve des actifs pouvant faire l'objet d'une revendication dont le candidat s'engagera à faire son affaire personnelle.**

3. **Renseignements relatifs au personnel :**

L'entreprise LANOIS FRANCK n'employait pas de salarié à la date de la liquidation judiciaire.

4. **Contrats fournisseurs :**

Aucun contrat fournisseur ne peut être cédé, chaque candidat fera son affaire personnelle de la reprise des contrats fournisseurs.

5. **Visite des locaux :**

Pour toute visite des locaux, il convient de prendre contact avec l'Etude de Maître MARTINEAU au 05.63.72.03.78 ou à l'adresse mail contact@etude-martineau.fr.

FICHE D'IDENTIFICATION DU BAIL
SOUS TOUTES RÉSERVES EU ÉGARD AUX ÉLÉMENTS COMMUNIQUÉS

Bail commercial : bail initial conclu pour une durée de 9 années, lequel a commencé à courir le 9 février 2009 pour se terminer le 8 février 2018. Par la suite, le bail a été renouvelé à une reprise, à compter du 8 février 2018.

Adresse des locaux : 11 avenue Jean Jaurès Rosières – 81400 SAINT-BENOÎT-DE-CARMAUX

Désignation : un immeuble à usage d'habitation et de commerce de 68 m² comprenant :

- Une pièce à usage de magasin avec façade et entrée sur l'avenue.
- Une petite pièce à la suite avec point d'eau et fenêtre sécurisée.
- WC

Loyer mensuel : 300€ non soumis à la TVA, hors charges.

Dépôt de garantie : 300€.

L'acquéreur devra en sus du prix procéder à la reconstitution du dépôt de garantie entre les mains de liquidateur.

Les fonds correspondant à la reconstitution du dépôt de garantie devront être transmis par l'acquéreur au liquidateur ainsi qu'une attestation d'assurance des locaux au préalable de la remise des clés des locaux.

Il est par ailleurs rappelé que l'acquéreur prendra les locaux en l'état et fera son affaire personnelle, s'il y a lieu, de la mise en conformité des locaux au regard de la réglementation applicable en cours.

MODALITÉS ET CONTENU DE L'OFFRE

Les offres d'acquisition devront être fermes et définitives, et dépourvues de toute condition suspensive ou résolutoire de nature à faire obstacle à la réalisation de la cession.

Les offres d'acquisition doivent comporter :

- La présentation du candidat repreneur ;
- Le prix d'acquisition à hauteur de l'intégralité du prix offert net vendeur, hors droits, hors frais, hors charges.

1. La présentation du candidat acquéreur :

Concernant l'identité de l'acquéreur il convient de communiquer :

- S'il s'agit d'une personne morale :
 - Les statuts et le cas échéant la répartition actuelle du capital social,
 - Un extrait Kbis (de moins de trois mois),
 - Le dernier bilan,
 - L'état des inscriptions des privilèges et publications,
 - La photocopie d'une pièce d'identité du dirigeant et des associés.
- S'il s'agit d'une personne physique :
 - L'état civil complet (nom, date et lieu de naissance, adresse, nationalité, situation de famille, contrat de mariage),
 - Le lieu de résidence,
 - La photocopie recto-verso d'une pièce d'identité,
 - Les 2 derniers avis d'imposition.

Une faculté de substitution au profit d'une tierce personne est possible : selon qu'il s'agisse d'une personne morale ou physique à laquelle l'acquéreur entend se substituer, il conviendra de joindre les documents réclamés ci-dessus.

Si la société est en cours de constitution, l'état civil du futur dirigeant, des futurs porteurs ou actionnaires ainsi que leur participation dans le capital devront être précisés, une clause de substitution en termes généraux n'étant pas admise.

L'acquéreur devra indiquer :

- **Le projet de reprise :** présentation synthétique du projet rattaché à l'achat du fonds de commerce.
- **Le prix :** exprimé en euros, le prix est stipulé « **net vendeur** », soit hors droits, frais et honoraires afférents à la cession.

Le prix devra être **ventilé entre les éléments incorporels, corporel et le stock**. La décomposition du prix doit apparaître clairement dans l'offre de reprise.

2. Une attestation sur l'honneur stipulant (modèle ci-annexé) :

- Qu'il n'existe aucun lien de parenté ou d'alliance entre le candidat et Monsieur FRANCK LANOIS, conformément à l'article L.642-3 du code de commerce,
- Que le prix est sincère et véritable,
- Que le candidat (personne physique ou personne morale) n'est attrait dans aucune procédure de redressement judiciaire ou liquidation judiciaire,
- Que le candidat a pris connaissance du présent cahier des charges et de ses conditions et s'engage à les respecter.

3. Une attestation sur l'honneur de l'origine des fonds (modèle ci-annexé).

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE L'ORIGINE DES FONDS

Je soussigné

.....
.....

Agissant en qualité de

.....
.....

Certifie sur l'honneur que les sommes qui seront versées au titre de l'acquisition du fonds de commerce de LANOIS FRANCK n'ont pas d'origine délictueuse ou criminelle au sens des articles L.561-1 et suivants du code monétaire et financier, 324-1 et suivants, 421-2-2 et 4231-5 du code pénal et 415 du code des douanes relatifs au blanchiment des capitaux et au financement du terrorisme.

Certifie sur l'honneur que les sommes proviennent de

.....
.....
.....
.....

Fait à

Le

Signature

**ATTESTATION D'INDEPENDANCE, DE SINCERITE DU PRIX, D'ABSENCE DE
PROCEDURE COLLECTIVE EN COURS ET D'ACCEPTATION DES CONDITIONS
DU CESSIION DU FONDS DE COMMERCE**

Je soussigné

.....
.....

Agissant en qualité de

.....
.....

Déclare que le prix de cession figurant dans l'offre déposée sous ma responsabilité est sincère et véritable et qu'aucune somme complémentaire n'a été ou ne sera versée à quiconque, à l'insu du Tribunal, sous quelque forme que ce soit, pour quelque motif que ce soit.

Précise que cette déclaration ne vise pas les éventuelles commissions d'agence immobilière, pas plus que les remboursements des dépôts de garantie, ou les frais, droits et honoraires d'acte liés aux opérations de cession.

Déclare me conformer aux dispositions de l'article L.642-3 du code de commerce, et n'avoir aucun lien de parenté ou d'alliance, jusqu'au 2^{ème} degré inclusivement, direct ou indirect, avec les dirigeants et associés de la société faisant l'objet d'une procédure collective.

En outre cette offre n'est pas faite pour le compte du débiteur, ni des dirigeants de droit ou de fait de la personne morale faisant l'objet de la procédure collective, ni encore de leurs parents et alliés jusqu'au 2^{ème} degré inclusivement, ni même des contrôleurs.

Déclare n'être attrait dans aucune procédure de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire.

Déclare avoir été rendu destinataire et avoir pris connaissance du cahier des charges établi par le liquidateur judiciaire ainsi que de ses annexes et m'engage à en respecter les dispositions.

Fait à

Le

Signature

**ETAT DESCRIPTIF ET ESTIMATIF
DES ACTIFS DÉPENDANTS DE LA PROCÉDURE DE**

LIQUIDATION JUDICIAIRE SIMPLIFIÉE

Sté LANOIS Franck

81400 ST BENOIT DE CARMAUX



Dressé le 3 mars 2026 au 29 avenue Jean Jaurès

Jugement du Tribunal de Commerce d'Albi en date du 27 janvier 2026
Greffé N°: 2026 000125

Mandataire judiciaire: Maître MARTINEAU Laetitia
Juge Commissaire : DUPUY ERIC

Inventaire Monsieur LANOIS Franck	Exploitation
--	---------------------

1.

6 éléments de gondoles

Un mobilier en bois comprenant des étagères ainsi qu'un meuble de rangement avec casiers, un comptoir caisse en bois et une vitrine 4 niveaux en bois avec sa clé - le tout acheté en février 2024 1400 euros TTC

Un meuble FDJ ancien modèle donné par FDJ



Inventaire Monsieur LANOIS Franck	Exploitation
2. 4 tables de restauration 2 couverts ainsi que 12 chaises tressées en plastique Une charrette de présentation Un meuble mélaminé divers niveaux blanc Une étagère en bois artisanale 5 niveaux	400
3. Une télévision TCL 4K UHD Google TV - achetée 311 TTC en avril 2024	200

Stock

4.	Un stock comprenant majoritairement du tabac ainsi qu'environ 40 bouteilles de vin vendues entre 1euro et 9euros l'unité, des bibelots, bijoux, décorations, environ 1000 briquets et petite papeterie (papier cadeau ect...) Stock de 15.000 euros de tabac déclaré - Cf SEITA bien interdit en vente aux enchères Stock total d'environ 21.000euros déclaré - vétusté à déduire	   	15 000
----	--	---	--------

Dans la réserve du magasin

5.	Un réfrigérateur congélateur de marque ICEBERG - achat en avril 2024, 280 euros Un aspirateur de marque BEKO		300
6.	Un coffre fort encastré SICLI - immeuble par destination	MEMOIRE	
7.	Deux tables d'appoint et quelques étagères murales en mélaminé	50	

Appartenant à des tiers

8.	Un ensemble caisse comprenant écran tactile HP, tiroir caisse, imprimante tickets, scan - déclaré appartenir à STRATOR	
		MEMOIRE
9.	Une tablette et son TPE - déclaré appartenir à NICKEL	
		MEMOIRE
10.	Un scan livraison colis - déclaré appartenir à colis pickup	
		MEMOIRE
11.	Un téléphone fixe et une box internet - déclaré propriété d'Orange	MEMOIRE

Il m'est indiqué par le gérant, Monsieur LANOIS, qu'une procédure est engagée contre CLVA pour matériel défectueux/non fonctionnel. Ce petit stock ne pourra être vendu et n'est pas inventorié.



TOTAL GENERAL	16 950
----------------------	---------------

RECAPITULATIF

	Exploitation
TOTAL GENERAL	16 950

*Fait et dressé par Nous, Maître Philippe AMIGUES,
Commissaire de Justice
à ST BENOIT DE CARMAUX
Le 3 mars 2026.*

Albi, le 18 mars 2026



Philippe AMIGUES